



SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac du 19 avril 2021 à 19 h, tenue à huis clos suivant l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance sera diffusé sur le site Internet de la Ville.

Sont présents

par visioconférence : Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Devon Reid
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents

par visioconférence : Monsieur Alain Desjardins, directeur général
M^e Pascale Synnott, greffière et directrice
des Services juridiques

Est absente : Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 09.

1. CONSEIL MUNICIPAL

21-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption - procès-verbal du 15 mars 2021





Ville de Candiac

- 1.3. Nomination - maire suppléant - période du 1^{er} mai au 22 novembre 2021
- 1.4. Demande au gouvernement du Québec - statut d'Exo à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques
- 1.5. Déclaration d'engagement : Unis pour le climat
- 1.6. Proclamation *Jour de la Terre* - 22 avril
- 1.7. Inscription aux Assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec
- 1.8. Inscription au colloque Espace Muni

2. DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1. Autorisation de signature - entente relative au Fonds des municipalités pour la biodiversité
- 2.2. Autorisation de dépenses - camion lourd électrique (PTI) - fonds de roulement

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôt - rapport des déboursés - mars 2021
- 4.2. Dépôt - rapport des virements budgétaires - période du 31 décembre 2020 au 31 mars 2021
- 4.3. Dépôt - Rapport d'activités d'élections du trésorier 2020
- 4.4. Affectation de surplus cumulé environnement - bacs de récupération des matières organiques
- 4.5. Octroi de contrat - remplacement des commutateurs de réseau - appel d'offres 2118-FI
- 4.6. Grille d'évaluation et de pondération - services professionnels - appel d'offres pour l'acquisition d'un logiciel paie/RH

5. SERVICES JURIDIQUES

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1. Autorisation de signature - entente - marché public de Candiac 2021
- 6.2. Adoption - *Plan d'action 2021 à l'égard des personnes handicapées*





- 6.3. Demande d'aide financière - appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 16 mars au 19 avril 2021
- 7.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BU-2021-02
- 7.3. Autorisation de signatures - lettre d'entente SPQ-2021-03
- 7.4. Autorisation de signatures - contrat de travail amendé - directeur général
- 7.5. Nomination - *directrice générale adjointe*, Direction générale
- 7.6. Nomination - *opératrice réseau* - usine de filtration, division Alimentation en eau
- 7.7. Embauche - *directeur*, Service des ressources humaines
- 7.8. Embauche - *chef de section*, Foresterie urbaine, Service des travaux publics
- 7.9. Embauche - *urbaniste*, division Urbanisme, services aux citoyens et aux entreprises
- 7.10. Embauche - *homme à tout faire, classe 3*, Service des travaux publics
- 7.11. Révision - grille salariale des étudiants et auxiliaires 2021

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES

- 9.1. Octroi de contrat - nettoyage et inspection des conduites d'égouts pluviale et sanitaire (d'Auteuil, Montcalm Sud et Saint-François-Xavier) - appel d'offres 2104-ST
- 9.2. Octroi de contrat - reconstruction des infrastructures de l'avenue Gérard - appel d'offres 2105-ST
- 9.3. Octroi des contrats de surveillance et de réalisation des travaux - réfection des infrastructures (Bayard et de Bretagne)
- 9.4. Octroi de contrat - services professionnels - relevés d'arpentage - appel d'offres 2110-ST





10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 10.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 23 mars 2021
- 10.2. Demandes de dérogations mineures
- 10.3. Participation - Fonds Écoleader pour un projet de mobilité durable - parc industriel Montcalm

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Autorisation de signatures - entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge électriques
- 11.2. Octroi de contrat - réparation et construction de bordures, dalles et trottoirs - appel d'offres 2109-TP
- 11.3. Octroi de contrat - bacs et conteneurs pour matières recyclables et déchets domestiques - appel d'offres 2111-TP
- 11.4. Octroi de contrat - marquage de la chaussée - appel d'offres 2112-TP
- 11.5. Octroi de contrat - réfection du stationnement au parc André-J.-Côté - appel d'offres 2113-TP
- 11.6. Octroi de contrat - fourniture de conteneurs, transport et disposition des matières résiduelles de l'écocentre - appel d'offres 2116-TP
- 11.7. Octroi de contrat - nettoyage de puisards - appel d'offres 2122-TP

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1007-002 (formulaire pour systèmes d'alarme)
- 12.2. Avis de motion et dépôt des projets de Règlements 5000-047 (zonage), 5001-014 (administration des règlements d'urbanisme), 5003-006 (construction) et 5005-014 (permis et certificats)
- 12.3. Adoption - Règlement d'emprunt 1430-001 - acquisition de terrain pour la caserne incendie
- 12.4. Adoption - Règlement 1469 édictant les tarifs municipaux
- 12.5. Règlement d'emprunt 1462 (passage à niveau Ibéria) - dépôt du certificat du résultat du registre
- 12.6. Adoptions - Règlements d'emprunt 1465 et 1467





13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-04-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2021

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 15 mars 2021.

21-04-03 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 22 NOVEMBRE 2021

Considérant le rapport 2021-0077;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Anne Scott à titre de mairesse suppléante se termine le 30 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit désigné monsieur Daniel Grenier pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} mai au 22 novembre 2021.

21-04-04 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - STATUT D'EXO À TITRE D'ORGANISME ADMISSIBLE À L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0156;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a procédé, en 2017, à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette refonte, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'Exo, ont été reconnues comme *Organismes publics de transport en commun* (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités desservies;

CONSIDÉRANT QUE les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par Exo, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les trois sociétés de transport (STM, RTL et STL) sont propriétaires de leurs autobus et de leurs garages d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'Exo est le seul OPTC qui ne possède pas ses propres autobus ou garages d'entretien, celui-ci ayant recours à des fournisseurs du secteur privé qui offrent un service clé en main aux usagers des couronnes Sud et Nord;

CONSIDÉRANT le lancement, en novembre 2020, du *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030) par le gouvernement du Québec, première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT QUE, par la mise en place du PEV 2030, Québec entreprend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports, secteur responsable de près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, en misant particulièrement sur l'électrification du transport collectif, dont celui par autobus urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a produit son inventaire d'émissions de gaz à effet de serre pour les volets communautaire et corporatif, à l'instar d'autres villes au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Villes ont davantage de contrôle sur la mise en place de moyens pour contrer les gaz à effet de serre au niveau *corporatif* (ville) qu'au niveau *communautaire* (institutions, gouvernement, commerces, industries);

CONSIDÉRANT QUE des actions concrètes peuvent être posées dans chacune des villes (*corporatif*) en faveur du secteur transport;

CONSIDÉRANT QUE les villes sont traversées par des circuits de transport par autobus (*communautaire*) pour lesquels elles n'ont aucun contrôle quant au mode de motorisation et que, par le fait même, elles ne peuvent contribuer à diminuer les gaz à effet de serre issus de ce secteur d'activité sur leur propre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des aides financières importantes pour les organismes paramunicipaux afin que ceux-ci puissent convertir leur flotte en autobus à propulsion 100 % électrique;

CONSIDÉRANT QUE trois OPTC métropolitains, soit la STM, le RTL et la STL, pourront bénéficier de ces aides financières gouvernementales car ils sont propriétaires de leurs autobus;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs du secteur privé ne sont pas admissibles aux aides financières gouvernementales du PEV 2030 pour l'acquisition des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE le modèle d'affaires de l'OPTC Exo a tout avantage à évoluer afin que l'organisation devienne propriétaire progressivement des autobus et des garages, tout en maintenant l'exploitation et l'entretien en ayant recours à des transporteurs spécialisés pour assurer le service;

CONSIDÉRANT QUE, sans l'aide gouvernementale, ces villes ne pourront atteindre des baisses significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre liées au transport en raison de la circulation, sur leur territoire, d'autobus majoritairement propulsés au diesel.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac demande au ministre des Transports du Québec et au gouvernement provincial d'entériner la proposition d'Exo de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien, lui permettant de bénéficier des aides financières gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents, de réduire ses coûts d'exploitation et les coûts facturés aux villes et de bonifier le service aux usagers suivant l'accroissement de la demande et de la fréquence;

QUE la Ville de Candiac demande au gouvernement d'ajuster les programmes existants d'aide financière à l'égard de l'achat d'autobus électriques afin d'en faire bénéficier Exo dès la première phase d'octroi de subvention;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au ministre des Transports, au premier ministre du Québec, au ministre de l'Environnement, au président de l'ARTM, au directeur général d'Exo, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, aux maires et mairesses des couronnes Sud et Nord, au député provincial de La Prairie, à la MRC de Roussillon, à la Table des préfets et élus de la couronne Sud ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

21-04-05 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT : UNIS POUR LE CLIMAT

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0121;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux et entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE, parce que les changements climatiques exigent des réponses locales et qu'ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant dans chaque région et chaque municipalité, par les décideurs municipaux, pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques nécessitent un engagement politique et qu'ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme, faisant ainsi appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques soulèvent une responsabilité partagée, qu'ils demandent une réaction forte et concertée et que tous, gouvernements, société civile et citoyens, faisons partie du problème mais également de la solution;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques offrent des opportunités collectives et représentent des occasions pour les municipalités d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locale et circulaire, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac s'engage dès maintenant à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de ses décisions et à agir avec une volonté d'exemplarité;

QUE la Ville assume ses responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, elle améliorera la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes.

21-04-06 PROCLAMATION JOUR DE LA TERRE - 22 AVRIL

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0160;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Candiac dans la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT la multitude de gestes et d'actions posés par la Ville de Candiac au cours des dernières années, confirmant son statut de municipalité résolument tournée vers une transition écologique et innovante;

CONSIDÉRANT QUE le *Jour de la Terre* a pour mission d'accompagner les personnes et les organisations à diminuer leur empreinte sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le *Jour de la Terre* est célébré le 22 avril de chaque année par plus d'un milliard de personnes dans 193 pays, se voulant ainsi le mouvement participatif en environnement le plus important de la planète.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac joigne sa voix à celle de nombreuses autres municipalités québécoises et canadiennes afin de proclamer le 22 avril, *Jour de la Terre*.

21-04-07 INSCRIPTION AUX ASSISES ANNUELLES 2021 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0122;

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de l'Union des municipalités (UMQ), qui se déroulent en visioconférence du 12 au 14 mai 2021, offrent deux jours d'activités de perfectionnement, d'ateliers politiques, de cliniques techniques, de conférences et de forums de discussion traitant de législation, de politique et d'actualité municipales;

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de l'UMQ demeurent la tribune privilégiée pour discuter des grands enjeux interpellant le monde municipal québécois.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient autorisées les inscriptions du maire Normand Dyotte, de mesdames les conseillères Mélanie Roldan, Anne Scott, Devon Reid et Marie-Josée Lemieux ainsi que des conseillers Daniel Grenier et Vincent Chatel aux Assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec, pour un montant de 500 \$ par membre, plus les taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à rembourser aux participants susmentionnés, sur présentation des pièces justificatives, tous les frais relatifs à cette participation.

21-04-08 INSCRIPTION AU COLLOQUE ESPACE MUNI

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0165;

CONSIDÉRANT la tenue du 32^e colloque d'Espace Muni, ayant pour thème *Objectif citoyen 3.0*, lequel est offert entièrement en format virtuel du 26 au 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque constitue une occasion, pour les délégués, de se familiariser avec les plus récents développements visant à mieux servir les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Mélanie Roldan est présidente de la Commission Bibliothèque et relations avec la collectivité de la Ville de Candiac.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée l'inscription de la conseillère Mélanie Roldan au 32^e colloque d'Espace Muni pour un montant de 250 \$, plus les taxes applicables;

QUE la trésorière soit autorisée à rembourser à madame Roldan, sur présentation des pièces justificatives, tous les frais incidents à la tenue du colloque.

2. **DIRECTION GÉNÉRALE**

21-04-09 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0166;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 21-01-04 appuyant le projet de création du Fonds MB / Candiac liant la Fondation de la faune du Québec et la Ville de Candiac ainsi que la conclusion de l'entente soumise à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle version de l'entente est déposée ce jour devant le conseil;

CONSIDÉRANT que la résolution 21-01-04 doit être amendée afin d'harmoniser son contenu à la nouvelle version de cette entente.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le quatrième paragraphe du préambule de la résolution 21-01-04 soit amendé afin de le lire comme suit :

CONSIDÉRANT QUE la Fondation s'engage à contribuer au Fonds MB / Candiac pour les périodes 2020-2021 et 2021-2022 et, sous réserve de fonds disponibles suffisants, 2022-2023, selon les modalités suivantes :

QUE le dispositif de ladite résolution soit remplacé par ce qui suit :

QUE la Ville de Candiac appuie le projet de création du Fonds MB / Candiac liant la Fondation de la faune du Québec et la Ville de Candiac;

QUE la Ville de Candiac consent à verser au Fonds MB / Candiac un montant annuel de 8226 \$ pour les périodes 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;





Ville de Candiac

QUE la Ville de Candiac autorise l'utilisation du montant ou d'une partie du montant déposé dans le Fonds MB / Candiac pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques, lesquels seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation;

QUE la Ville de Candiac entérine la signature de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié par le directeur général Alain Desjardins le 2 mars 2021, pour et au nom de la Ville de Candiac, telle que déposée le 19 avril 2021 devant le conseil.

21-04-10 AUTORISATION DE DÉPENSES - CAMION LOURD ÉLECTRIQUE (PTI) - FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0151 et le Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT la réception d'une subvention de 436 510 \$ du Programme Climat municipalités - phase 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques découlant du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes au projet-pilote de camion lourd 100 % électrique (PTI G21-058), incluant les contrats et dépenses essentielles à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 30 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour ce montant, remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs.

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

21-04-11 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - MARS 2021

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 pour un total de 4 263 914,37 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





**21-04-12 DÉPÔT - RAPPORT DES VIREMENTS
BUDGÉTAIRES - PÉRIODE DU
31 DÉCEMBRE 2020 AU 31 MARS 2021**

La trésorière dépose au conseil les rapports des virements budgétaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 mars 2021.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**21-04-13 DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS D'ÉLECTIONS
DU TRÉSORIER 2020**

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'activités d'élections de la trésorière pour l'année 2020.

**21-04-14 AFFECTATION DE SURPLUS CUMULÉ
ENVIRONNEMENT - BACS DE RÉCUPÉRATION
DES MATIÈRES ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0111;

CONSIDÉRANT le montant à payer de 14 000 \$ à la MRC de Roussillon dans le cadre du projet *3^e voie* en vue de l'acquisition des bacs nécessaires à l'implantation d'une collecte des matières organiques pour les immeubles de sept et huit logements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approprié un montant de 14 000 \$ à même le surplus cumulé environnement.

**21-04-15 OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DES
COMMUTATEURS DE RÉSEAU - APPEL
D'OFFRES 2118-FI**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0135;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2118-FI, six entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Connex Quebec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de commutateurs de réseau, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 126 437,24 \$, plus les taxes applicables;





QUE soit ajoutée l'option d'acquisition d'un commutateur supplémentaire prévue à l'appel d'offres, pour un montant de 5166,66 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2118-FI, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

21-04-16 GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - SERVICES PROFESSIONNELS - APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL PAIE/RH

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0131.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la grille des critères d'évaluation et de pondération ci-dessous pour l'appel d'offres relatif à l'acquisition d'un logiciel de Paie/RH :

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION	
CRITÈRES	Nombre maximal de points attribués
Coût des licences et services professionnels	20
Compréhension du mandat et approche	15
Pertinence des solutions proposées selon les besoins	20
Expérience et qualification des professionnels proposés pour le mandat	25
Services et fonctionnalités inclus dans l'offre	20
POINTAGE TOTAL INTÉIMAIRE :	100

5. SERVICES JURIDIQUES

6. SERVICE DES LOISIRS

21-04-17 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - MARCHÉ PUBLIC DE CANDIAC 2021

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0097;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite poursuivre pour une troisième année le partenariat avec un organisme à but non lucratif pour la réalisation d'un marché public lors de la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT QUE le marché public prendra place sur un terrain municipal et mettra en valeur les produits biologiques cultivés localement;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de l'unique marché bio-local sur le territoire de la MRC de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'*Entente - marché public de Candiac* pour l'année 2021, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service des loisirs ou, en son absence ou impossibilité d'agir, le directeur général, soit autorisé à signer l'entente et désigné répondant pour son application, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la Ville offre un soutien financier de 7 000 \$ à l'organisme Le Marché bio-local pour la mise en œuvre du marché public 2021, en plus du soutien au niveau de la logistique, du plan de communication et la mise en disponibilité du terrain.

21-04-18 ADOPTION - PLAN D'ACTION 2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0125;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de les réduire et qu'elle reconnaît l'importance de sa mise en œuvre sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Plan d'action 2021 à l'égard des personnes handicapées*, tel que soumis aux membres du conseil.





21-04-19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0123.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée madame Patricia Lemieux, chef de division, Bibliothèque et relations avec la collectivité, Service des loisirs, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville de Candiac, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette demande.

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

21-04-20 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 16 MARS AU 19 AVRIL 2021

La directrice par intérim du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 16 mars au 19 avril 2021.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

21-04-21 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BU-2021-02

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics et de la directrice par intérim du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2021-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus relative à l'attribution du poste d'*opérateur réseau - usine de filtration*, Service des travaux publics et à l'affichage du poste d'*opérateur - usine de filtration*, Service des travaux publics;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice par intérim du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.





21-04-22 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE SPQ-2021-03

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice par intérim du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente SPQ-2021-03 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Candiac, relative à la prolongation du projet-pilote 24/7 durant la pandémie de COVID-19;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice par intérim du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

21-04-23 AUTORISATION DE SIGNATURES - CONTRAT DE TRAVAIL AMENDÉ - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée la modification des articles 2.1 et 2.2 portant sur la rémunération et 3.1 portant sur la durée du contrat de travail de monsieur Alain Desjardins, directeur général de la Ville de Candiac;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffière soient autorisés à signer le contrat de travail amendé, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE ce contrat amendé remplace celui adopté lors de la séance du 24 août 2020 (résolution 20-08-09).

21-04-24 NOMINATION - DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT l'organigramme de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT les projets en développement et les enjeux économiques futurs de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit nommée madame Diane Dufresne au poste de *directrice générale adjointe*, Direction générale, lequel vient s'ajouter de manière permanente à son poste actuel de *trésorière et directrice du Service des finances*, classe II, échelon 5 de la *Grille salariale des directeurs de service*, à compter du 1^{er} mai 2021, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre du directeur général en date du 7 avril 2021 et conservée au dossier de l'employée.

21-04-25 NOMINATION - OPÉRATRICE RÉSEAU - USINE DE FILTRATION, DIVISION ALIMENTATION EN EAU

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics et de la directrice par intérim du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Saloua Limani au poste d'*opératrice réseau - usine de filtration*, division Alimentation en eau, Service des travaux publics, col bleu régulier, à compter du 20 avril 2021, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377.

21-04-26 EMBAUCHE - DIRECTEUR, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Martin Roy au poste de *directeur*, Service des ressources humaines, classe IV, échelon 4 de la *Grille salariale des directeurs de service*, à compter du 17 mai 2021, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre de la directrice générale adjointe en date du 14 avril 2021 et conservée au dossier de l'employé.





Ville de Candiac

21-04-27 EMBAUCHE - CHEF DE SECTION, FORESTERIE URBAINE, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service des travaux publics et de la directrice par intérim du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Andrew Stein au poste de *chef de section*, Foresterie urbaine, Service des travaux publics, classe 10, échelon 3 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 17 mai 2021, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre du directeur général en date du 14 avril 2021 et conservée au dossier de l'employé.

21-04-28 EMBAUCHE - URBANISTE, DIVISION URBANISME, SERVICES AUX CITOYENS ET AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du développement durable du territoire et de la directrice par intérim du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Johanie Bouchard au poste d'*urbaniste*, division Urbanisme, services aux citoyens et aux entreprises, Service du développement durable du territoire, col blanc régulier, classe G-1, échelon 1, à compter du 20 avril 2021, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE la date d'embauche du 23 novembre 2020 à titre d'employée surnuméraire soit reconnue comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances uniquement.





Ville de Candiac

21-04-29 EMBAUCHE - HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 3, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice par intérim du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Stephen Aziz au poste d'*homme à tout faire, classe 3*, Service des travaux publics, col bleu régulier, à compter du 20 avril 2021, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE la date d'embauche du 10 juin 2019 à titre d'employé surnuméraire soit reconnue comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances uniquement.

21-04-30 RÉVISION - GRILLE SALARIALE DES ÉTUDIANTS ET AUXILIAIRES 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la grille salariale des étudiants et des employés auxiliaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe et des directeurs de service concernés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la révision des grilles salariales 2021 des étudiants et des employés auxiliaires en vigueur à compter du 1^{er} mai 2021 :





Grille salariale - Étudiants

Catégories	Fonctions	Échelons	Taux horaires
Camp de jour	Responsable		17,00 \$
	Aide-accompagnateur		15,50 \$
	Animateur	Échelon 1	14,00 \$
		Échelon 2	14,25 \$
		Échelon 3	14,50 \$
Échelon 4		14,75 \$	
Parcs et voirie	Responsable	Prime horaire	2,00 \$
	Étudiant horticulture Étudiant parcs et espaces verts Préposé parcs et équipements	Échelon 1	13,75 \$
		Échelon 2	14,00 \$
		Échelon 3	14,25 \$
		Échelon 4	14,50 \$
Natation	Responsable		19,75 \$
	Assistant responsable		18,75 \$
	Sauveteur instructeur	Échelon 1	17,00 \$
		Échelon 2	17,25 \$
		Échelon 3	17,50 \$
		Échelon 4	17,75 \$
	Sauveteur	Échelon 1	16,00 \$
		Échelon 2	16,25 \$
		Échelon 3	16,50 \$
Échelon 4		16,75 \$	
Activités de loisirs	Animateur - Jardins collectifs		14,00 \$

Grille salariale - Auxiliaires

Catégories	Fonctions	Échelons	Taux horaires
Activités	Surveillant		13,50 \$
Parcs et patinoires	Responsable	Prime horaire	2,00 \$
	Préposé	Échelon 1	13,75 \$
		Échelon 2	14,00 \$
		Échelon 3	14,25 \$
Échelon 4		14,50 \$	
Salles	Préposé		13,50 \$
Activités de loisir	Animateur		13,90 \$
	Accompagnateur		17,00 \$

QUE la résolution 20-04-14 soit remplacée par la présente.

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON





**9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION
INFRASTRUCTURES**

**21-04-31 OCTROI DE CONTRAT - NETTOYAGE ET
INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS
PLUVIALE ET SANITAIRE (D'AUTEUIL,
MONTCALM SUD ET SAINT-FRANÇOIS-
XAVIER) - APPEL D'OFFRES 2104-ST**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0142;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2104-ST,
six entreprises ont soumis une proposition;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Can-Explore inc., soumissionnaire conforme ayant eu
le meilleur pointage, le contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des
conduites d'égouts pluviale et sanitaire sur le chemin d'Auteuil, le
boulevard Montcalm Sud et le chemin Saint-François-Xavier, aux prix
unitaires soumis, pour un montant approximatif de 59 371,50 \$, plus les
taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2104-ST, la soumission et la
présente résolution forment la convention liant les parties.

**21-04-32 OCTROI DE CONTRAT - RECONSTRUCTION DES
INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE GÉRARD -
APPEL D'OFFRES 2105-ST**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0090;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2105-ST,
treize entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Univert Paysagement inc., plus bas soumissionnaire
conforme, le contrat de travaux de reconstruction des infrastructures de
l'avenue Gérard, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant
approximatif de 804 521,56 \$, plus les taxes applicables,
conditionnellement à l'approbation et à la mise en vigueur du Règlement
d'emprunt 1460;





Ville de Candiac

QUE les documents de l'appel d'offres 2105-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1460, conditionnellement à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

21-04-33 OCTROI DES CONTRATS DE SURVEILLANCE ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES (BAYARD ET DE BRETAGNE)

CONSIDÉRANT les rapports 2021-0143 et 2021-0149.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à GBI Experts-conseils inc. le contrat de surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la place de Bretagne et l'avenue Bayard, pour un montant forfaitaire de 77 150 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services professionnels proposée et datée du 29 mars 2021;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*;

QU'à la suite de l'appel d'offres public 2106-ST, que soit octroyé à MSA Infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de reconstruction des infrastructures de la place de Bretagne et de l'avenue Bayard, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 3 499 209,75 \$, plus les taxes applicables, et que les documents de cet appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis pour lesdits contrats soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1443.

21-04-34 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - RELEVÉS D'ARPENTAGE - APPEL D'OFFRES 2110-ST

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0141;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2110-ST, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soit octroyé à Bérard Tremblay inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services professionnels de relevés d'arpentage pour des passages à niveau, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 43 255 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2110-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1427;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du Règlement 1438 sur la gestion contractuelle.

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

**21-04-35 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. -
23 MARS 2021**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0129;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 23 mars 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LOTISSEMENT			
Approuver les demandes de PIIA relatives à des projets de lotissement pour la subdivision des lots suivants :			
N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2021-03-26	Lot 5 907 920 (rues des Mélèzes et des Marronniers)	2021-20023	s.o.
CCU-2021-03-27	Lots 5 907 895, 5 907 899, 5 907 921 et 5 907 922 (rue des Mélèzes et avenue des Chênes)	2021-20024	s.o.
CCU-2021-03-28	Lot 5 907 915 (rue des Mélèzes et avenue des Chênes)	2021-20025	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR RÉAMÉNAGEMENT			
Approuver la demande de PIIA pour le réaménagement de l'aire de stationnement et des accès d'un nouveau bâtiment industriel de structure isolée à l'adresse suivante :			
N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2021-03-29	255, boulevard Montcalm Nord	2020-20018	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial de structure isolée à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-03-31	180, boulevard de l'Industrie	2021-20003	<ul style="list-style-type: none">que soit approuvée la demande de dérogation mineure 2021-20010 et que les plans en lien avec l'affichage, l'aménagement et l'entreposage extérieur sur le site soient soumis et que ceux-ci fassent l'objet d'une demande distincte et d'une étude par le CCU.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION D'UN PIIA

Approuver les demandes de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé pour la construction des nouveaux bâtiments unifamiliaux de structure isolée aux adresses suivantes :

N°s recommandations	Adresses	N°s demandes PIIA	Conditions
CCU-2021-03-35	71, rue de Sofia	2021-20034	<ul style="list-style-type: none">que soit installée une imposte au-dessus de la porte de garage afin d'assurer une uniformité visuelle des ensembles construits du secteur et éviter la monotonie.
CCU-2021-03-36	33, rue de Turin	2021-20044	<ul style="list-style-type: none">que soit approuvée la demande de dérogation mineure 2021-20045.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE REVÊTEMENT

Approuver les demandes de PIIA pour la modification du revêtement extérieur aux adresses suivantes :

N°s recommandations	Adresses	N°s demandes PIIA	Conditions
CCU-2021-03-38	12, avenue de la Gaspésie	2021-20043	s.o.
CCU-2021-03-39	6, avenue de la Gaspésie	2021-20033	s.o.
CCU-2021-03-40	10, rue de Lausanne	2021-20039	s.o.
CCU-2021-03-41	215, boulevard Champlain	2021-20038	s.o.
CCU-2021-03-42	18, rue de Monaco	2021-20017	s.o.
CCU-2021-03-43	33, place Berlioz	2021-20027	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-03-44	33, rue de Fleury	2021-20036	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE

Approuver les demandes de PIIA pour l'affichage des bâtiments commerciaux aux adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2021-03-45	90, boulevard Marie-Victorin	2020-20142	s.o.
CCU-2021-03-46	215, boulevard Jean-Leman	2021-20028	s.o.

21-04-36 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

a) Consultations écrites :

Le maire précise que la procédure de consultation du public pour des demandes de dérogation mineure a été remplacée par des consultations écrites d'une durée de 15 jours afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de citoyens.

Il indique que la greffière n'a reçu aucune intervention écrite de la part du public au sujet de l'une ou l'autre de ces demandes à la suite de la publication des avis de consultation.

Le maire explique successivement les objets des demandes de dérogation mineure comme suit.

b) Décisions du conseil :

CONSIDÉRANT QUE chaque demande de dérogation mineure a fait l'objet d'une procédure de consultation écrite du public en remplacement de la procédure de consultation habituelle suivant l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard des immeubles identifiés ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :





Ville de Candiac

255, BOULEVARD MONTCALM NORD LOT 2 094 019 ZONE I-141	
No rapport	2021-0128
No recommandation	CCU-2021-03-30
Date de publication de l'avis de consultation	1 ^{er} avril 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	<ul style="list-style-type: none">• aménagement d'une allée d'accès commune pour l'aire de stationnement et l'aire de chargement, alors que le Règlement exige que les deux allées soient aménagées de façon distincte et séparée.
*Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Approbation de la demande de PIIA 2021-20018.
Interventions écrites	Aucune

33, RUE DE TURIN LOT 4 802 055 ZONE H-535	
No rapport	2021-0128
No recommandation	CCU-2021-03-37
Date de publication de l'avis de consultation	1 ^{er} avril 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	<ul style="list-style-type: none">• utilisation d'un matériau de revêtement en métal architectural dont la superficie de recouvrement est de 11,7 % pour la façade avant, de 19,65 % pour la façade latérale droite, de 25,19 % pour la façade latérale gauche et de 20,38 % pour la façade arrière, alors que le Règlement stipule que le maximum de recouvrement pour ce matériau sur chaque façade du bâtiment doit être d'un maximum de 10 %.
*Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Approbation de la demande de PIIA 2021-20044.
Interventions écrites	Aucune

180, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE LOTS 2 094 084, 2 094 085, 2 094 097 et 2 094 098 ZONE C-139	
No rapport	2021-0128
No recommandation	CCU-2021-03-32
Date de publication de l'avis de consultation	1 ^{er} avril 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	<ul style="list-style-type: none">• façade avant sans maçonnerie au lieu d'une façade comprenant un minimum de 50 % de maçonnerie.
*Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Approbation de la demande de PIIA 2021-20003.
Interventions écrites	Aucune





21-04-37 PARTICIPATION - FONDS ÉCOLEADER POUR UN PROJET DE MOBILITÉ DURABLE - PARC INDUSTRIEL MONTCALM

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0133;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Écoleader (Fonds) vise l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres par les entreprises présentes sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le CRE Montérégie et Voyagez Futé/MOBA (Mobilité alternative) se sont associés pour un projet en mobilité durable en entreprise dans le cadre du Fonds, et recherchent des partenaires du milieu économique pour mettre en œuvre leur projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite mettre sur pied un plan de gestion des déplacements pour le secteur du parc industriel Montcalm (cohorte) et que le Fonds permettra de financer une partie de ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac confirme sa participation au projet de mobilité durable en cohorte pour le parc industriel Montcalm;

QUE la Ville s'engage à soutenir le CRE Montérégie par le biais d'une contribution financière d'un montant maximal de 2 550 \$ pour la réalisation des activités suivantes :

- Réalisation d'études et d'analyses des déplacements des employés des entreprises du parc industriel Montcalm;
- Élaboration de plans d'action concrets;
- Accompagnement dans l'implantation des pratiques favorables à la mobilité durable des employés;

QUE les crédits requis pour la réalisation des activités soient puisés à même les disponibilités de l'excédent de fonctionnement non affecté du projet d'immobilisation DEV18-064.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

21-04-38 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0094;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler et mettre à jour les modalités relatives à l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge (240 V) pour véhicules électriques.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240 V) pour véhicules électriques avec Hydro-Québec, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur général ou, en son absence ou incapacité d'agir, la directrice générale adjointe, soit autorisé(e) à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

21-04-39 OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION ET CONSTRUCTION DE BORDURES, DALLES ET TROTTOIRS - APPEL D'OFFRES 2109-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0115;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2109-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 2854-6091 Québec inc. (Les Entreprises Pearson Pelletier), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de réparation et de construction de bordures, de dalles et de trottoirs en béton, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 87 825 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 10 mai au 31 décembre 2021;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 1 des clauses techniques du devis :

Périodes	Montants approximatifs, plus les taxes applicables
du 10 mai au 31 décembre 2022	50 700 \$
du 10 mai au 31 décembre 2023	51 850 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2109-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

21-04-40 OCTROI DE CONTRAT - BACS ET CONTENEURS POUR MATIÈRES RECYCLABLES ET DÉCHETS DOMESTIQUES - APPEL D'OFFRES 2111-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0116;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2111-TP, cinq entreprises ont soumis une proposition.





Ville de Candiac

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à GFL Environmental inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif aux immeubles de plus de six logements et portant notamment sur les services suivants :

- pour les matières recyclables :
 - levée de bacs sur roues, de conteneurs municipaux et semi-enfouis et de conteneurs de 2, 4 et 6 verges;
 - disposition des matières recyclables recueillies;
- pour les déchets domestiques :
 - levée de conteneurs municipaux et semi-enfouis;
 - disposition des déchets domestiques recueillis;
 - location de conteneurs municipaux;

QUE ledit contrat soit octroyé pour une période de trois ans (2021-2022-2023), aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 1 165 281,48 \$, plus les taxes applicables, soit un versement annuel approximatif de 388 427,16 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2111-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

21-04-41 OCTROI DE CONTRAT - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - APPEL D'OFFRES 2112-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0117;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2112-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 9219-4463 Québec inc. (A-1 Lignes Jaunes), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de marquage de la chaussée, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 41 856,60 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2021;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les années et prix suivants, sous réserve de l'article 1 des clauses techniques du devis :

Périodes	Montants approximatifs, plus les taxes applicables
2022	41 856,60 \$
2023	43 005,62 \$
2024	43 005,62 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2112-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.





21-04-42 OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DU STATIONNEMENT AU PARC ANDRÉ-J.-CÔTÉ - APPEL D'OFFRES 2113-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0106;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2113-TP, cinq entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de réfection du stationnement au parc André-J.-Côté, au prix unitaire soumis, pour un montant approximatif de 25 434 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2113-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

21-04-43 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE CONTENEURS, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ÉCOCENTRE - APPEL D'OFFRES 2116-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0118;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2116-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à JMV Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture de conteneurs, transport et disposition des matières résiduelles de l'écocentre, aux prix unitaires soumis, pour les montants approximatifs suivants :

- 214 857,50 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2021;
- 217 017,50 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2022
- 219 177,50 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2023;

QUE les documents de l'appel d'offres 2116-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.





21-04-44 OCTROI DE CONTRAT - NETTOYAGE DE PUISARDS - APPEL D'OFFRES 2122-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0120;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2122-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Beauregard Environnement ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de nettoyage de puisards, aux prix unitaires soumis, pour les montants approximatifs suivants :

- 15 609 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2021;
- 16 951 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2022;
- 16 951 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2023;

QUE les documents de l'appel d'offres 2122-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

21-04-45 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1007-002 (FORMULAIRE POUR SYSTÈMES D'ALARME)

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1007-002 modifiant le Règlement concernant les systèmes d'alarme afin de mettre à jour le formulaire d'inscription d'un permis d'alarme* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

21-04-46 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS 5000-047 (ZONAGE), 5001-014 (ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME), 5003-006 (CONSTRUCTION) ET 5005-014 (PERMIS ET CERTIFICATS)

Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy donne des avis de motion à l'égard de chacun des règlements suivants, lesquels seront soumis pour adoption à une séance ultérieure :

- *Règlement 5000-047 modifiant le Règlement de zonage afin de modifier les dispositions relatives à la plantation et à l'abattage d'arbres ainsi qu'à ajouter des dispositions relatives à la préservation des arbres;*





Ville de Candiac

- *Règlement 5001-014 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier, de remplacer et d'ajouter certaines définitions;*
- *Règlement 5003-006 modifiant le Règlement de construction afin d'abroger les articles 103 et 104 relatifs à la zone H-512;*
- *Règlement 5005-014 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats afin de modifier les dispositions relatives aux certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres;*

Il dépose ces projets de règlements à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les projets de Règlements 5000-047 et 5003-006;

QUE les assemblées publiques de consultation requises pour les projets de Règlements 5000-047 et 5003-006 soient tenues selon les dates, les instructions et les procédures déterminées par la greffière, en conformité avec les directives ministérielles et les décrets en vigueur.

21-04-47 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1430-001 - ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0079;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement d'emprunt 1430-001 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2021 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, une modification a été apportée au libellé de l'article 4 du Règlement afin qu'il se lise comme suit :

Le conseil est autorisé à acquérir pour les fins du présent règlement, de gré à gré ou par expropriation, la partie du lot 3 537 447 telle qu'elle apparaît à la description technique de Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre en date du 23 mars 2021, numéro de minutes 20 593, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme **Annexe B**;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une Annexe au règlement à titre d'Annexe B afin d'y retrouver la description technique de la parcelle de lot à acquérir;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit projet de règlement est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement 1430-001 a principalement pour but de modifier l'objet du Règlement d'emprunt 1430 afin d'ajouter l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une nouvelle caserne incendie et de modifier l'estimation des coûts en vue de cette acquisition;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'emprunt prévu au Règlement 1430 est maintenu à 6 965 000 \$, lequel sera remboursable sur une période de 30 ans par une taxe prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé *Règlement 1430-001 modifiant le Règlement 1430 décrétant la construction d'une caserne pour le service incendie et autorisant un emprunt de 6 965 000 \$ pour en défrayer le coût afin d'y ajouter l'acquisition du terrain*, avec modifications;

QUE le registre prévu par la loi en vue de l'approbation du Règlement 1430-001 par les personnes habiles à voter soit tenu selon la date, les instructions et les procédures déterminées par la greffière, en conformité avec les directives ministérielles et les décrets en vigueur;

QUE la résolution 23-03-31 soit remplacée par la présente.

21-04-48 ADOPTION - RÈGLEMENT 1469 ÉDICTANT LES TARIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0127;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1469 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mars 2021 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 1469 a fait l'objet d'ajouts à son annexe 1 relativement aux tarifs pour l'abattage d'arbre, lesquels se lisent comme suit :

- Section *CERTIFICAT D'AUTORISATION – RÉSIDENTIEL* :

Abattage d'arbre à l'exception du frêne	30 \$
Abattage d'arbre localisé dans l'aire d'implantation d'une construction projetée ou d'un agrandissement projeté	Sans frais
Abattage d'arbre sans remplacement	250 \$/ arbre

- Section *CERTIFICAT D'AUTORISATION – COMMERCIAL* :

Abattage d'arbre sans remplacement	2 000 \$ / arbre
------------------------------------	------------------

- Section *CERTIFICAT D'AUTORISATION – INDUSTRIEL ET AUTRES* :

Abattage d'arbre sans remplacement	2 000 \$/ arbre
------------------------------------	-----------------





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 1469 édictant les tarifs municipaux*, avec modifications.

21-04-49 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1462 (PASSAGE À NIVEAU IBÉRIA) - DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT DU REGISTRE

À la suite de la procédure d'enregistrement à distance tenue du 19 mars au 6 avril 2021, la greffière dépose à la présente séance du conseil son certificat sur le résultat de cette procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au Règlement d'emprunt 1462 *décrétant des travaux d'infrastructures souterraines sous le passage à niveau Ibéria et autorisant un emprunt de 1 512 500 \$ pour en défrayer le coût*;

Aucune personne habile à voter n'ayant transmis de demande écrite d'enregistrement pour ce règlement, celui-ci est, par conséquent, réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

21-04-50 ADOPTIONS - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1465 ET 1467

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0081;

CONSIDÉRANT QUE les avis de motion des Règlements d'emprunt 1465 et 1467 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2021 et que, lors de cette même séance, les projets de règlements ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE des copies desdits projets de règlements sont disponibles pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT ce qui suit :

- Le projet de Règlement 1465 décrète des travaux d'urbanisation sur le boulevard Jean-Leman en phase 2 et l'enfouissement des réseaux techniques urbains pour un coût total estimé à 391 000 \$. L'emprunt de ce montant sera remboursable sur une période de 10 ans par une taxe prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables se trouvant dans les bassins de taxation désignés aux annexes du règlement;





Ville de Candiac

- Le projet de Règlement 1467 décrète des travaux pour le réseau d'utilités publiques et surdimensionnement dans le cadre du projet TOD - phase 2, pour un coût total estimé à 691 000 \$. L'emprunt de ce montant sera remboursable sur une période de 20 ans par une taxe prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables se trouvant dans les bassins de taxation désignés aux annexes du règlement;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 1465 a fait l'objet des modifications suivantes :

- À l'article 3, par la modification du montant, soit 134 100 \$ par 160 456,02 \$ et par l'ajout à la cinquième ligne des mots comme Groupe Iberville 2 entre les mots identifiés et au plan joint;
- À l'article 4, par la modification du montant, soit 89 300 \$ par 81 120,33 \$;
- À l'article 5, par la modification du montant, soit 167 000 \$ par 149 423,65 \$;
- Par la modification des annexes B, C et D afin de préciser clairement la désignation des bassins de taxation;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 1467 a fait l'objet des modifications suivantes :

- À l'article 3, par la modification du montant et du pourcentage, soit 236 914 \$ (34,29 %) par 283 568,05 \$ (41 %) et par l'ajout, à la sixième ligne, des mots comme Groupe Iberville 2;
- À l'article 4, par la modification du montant et du pourcentage, soit 157 943 \$ (22,85 %) par 143 361 \$ (20,8 %);
- À l'article 5, par la modification du montant et du pourcentage, soit 296 143 \$ (42,86 %) par 264 070,95 \$ (38,2 %);
- Par la modification des annexes B, C et D afin de préciser clairement la désignation des bassins de taxation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les Règlements d'emprunt 1465 et 1467, tels que modifiés et déposés à la présente séance;

QUE les registres prévus par la loi pour les Règlements 1465 et 1467, en vue de leur approbation par les personnes habiles à voter, soient tenus selon les dates, les instructions et les procédures déterminées par la greffière, en conformité avec les directives ministérielles et les décrets en vigueur.





13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.


Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Le maire indique que la greffière a reçu des questions de la part de six citoyens et celui-ci y répond.

Par ailleurs, madame Sylvie Marchand dépose, pour considération du conseil, un communiqué de presse de la *Coalition des terrains de golf en transition*, lequel concerne le lancement d'une pétition pour exiger la réforme de la *Loi sur l'expropriation*.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 19.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

